

Rapport de la commission de gestion et des finances sur le préavis municipal no 10/2013
concernant les comptes 2012 des 9 communes fusionnées.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission de gestion et des finances composée de Madame Corinne Favre, Messieurs Yann Chammartin, Jean-Luc Pidoux, Pierre-Alain Portmann et Jean- Maurice David s'est réunie le 5 juin 2013 en présence de M. Claude-Alain Cornu, municipal des finances, de Mme Janine Guignet, boursière communale et de M. Pierre Buffat, fiduciaire.

La commission a étudié principalement le récapitulatif des comptes 2012 par « nature ». La diversité des programmes et plans comptables et la manière de comptabiliser les charges et produits des différentes communes ne nous a pas permis d'effectuer une analyse précise des comptes de « fonctionnement selon les tâches » des 9 communes.

Selon le tableau récapitulatif, l'excédent des charges des 9 communes se monte à Fr. 145'891.92, soit 1.55% du total des charges. Sans les opérations comptables de bouclage non budgétisées, en particulier, les amortissements supplémentaires et l'augmentation des fonds de réserve, le résultat présenterait un excédent de revenus de Fr. 72'886.78, soit un résultat très proche de l'équilibre budgétaire.

Il est à noter que la plupart des communes ont effectués en 2012 des travaux d'entretien de routes et de bâtiments qui sans la fusion aurait pu être reportés de quelques années.

La commission s'est penchée plus en détail sur les résultats fortement déficitaires de 3 petites communes. L'excédent de charges cumulé de ces 3 communes dépassent les Fr. 280'000.00.

La plus grande part de ce déficit s'explique de la manière suivante :

- Rattrapage de facture sociale et de péréquation intercommunale
- Travaux comptabilisés en charges annuelles, alors qu'ils auraient pu être inventoriés au bilan
- Impôts des personnes morales des années antérieures à rembourser, car perçus à tort
- Epuration d'anciens débiteurs communaux

La commission estime que ces éléments ponctuels ne vont pas se reproduire ces prochaines années et n'engendrent donc pas de crainte particulière pour l'avenir financier de Montanaire.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion et des finances propose au conseil communal de Montanaire :

- D'accepter les comptes 2012 des 9 communes fusionnées
- D'en donner décharges aux organes responsables

Corinne Favre

Yann Chammartin

Jean-Luc Pidoux

Pierre-Alain Portmann

Jean-Maurice David (rapporteur)